



Urkirolak Triathlon

Règlement des Triathlons de Saint Jean de Luz 2020

Article 1

Les Triathlons de Saint Jean de Luz sont soumis au règlement de la FFTRI (téléchargement de la règlementations ci-dessus). Chaque concurrent s'engage à respecter ce règlement. Toute inscription à la compétition implique le respect du règlement présent.

Article 2

Les concurrents sont tenus de porter le dossard fourni par l'Organisateur (pouvant comporter le marquage de sponsors de la Compétition), pour la partie vélo et course à pied. Le dossard ne peut en aucun cas être plié ou masqué en totalité ou en partie.

Interdiction d'être suivi par un véhicule quel qu'il soit sur le parcours (il en va de la sécurité des compétiteurs).

L'utilisation de téléphones portables et des baladeurs est interdite.

Partie Natation:

Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16 °C et interdit si la température est supérieure à 24 °C. Le port du bonnet de bain remis par l'Organisateur, à l'exclusion de tout autre, est obligatoire.

Partie Cyclisme:

Les Concurrents ont l'obligation de respecter les règles du Code de la Route (port du casque obligatoire sur toute la partie cyclisme, obligation de rouler sur la partie à droite de la chaussée).

Le drafting est interdit.

Tout concurrent enfreignant cette règle se verra infliger une pénalité par l'arbitre, seul responsable de la sanction (carton noir).

Toute violation du présent article pourra entraîner la disqualification automatique du Concurrent, ou toute autre pénalité/sanction prévue par les règlements de la FFTRI.

Article 3

L'Organisateur s'engage à être dûment couvert par une assurance responsabilité civile Organisateur, qui couvre sa responsabilité civile et celle des Concurrents dûment inscrits, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée de la Compétition, pour les dommages corporels ou matériels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Les Concurrents doivent être dûment conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique. L'Organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour tout accident/blessure/dommage corporel /incapacité/décès survenu à un Concurrent, sous réserve naturellement des accidents ayant pour cause directe un manquement par l'Organisateur à ses obligations légales et réglementaires.

En outre, l'Organisateur n'assumera aucune responsabilité pour toute dégradation, perte, vol de tous biens/matériels/équipements personnels ; Il appartient aux Concurrents de souscrire une assurance pour couvrir, le cas échéant, ce type de risque.

Article 4

Présence obligatoire à la remise des récompenses. Tout concurrent absent ne pourra pas porter réclamation pour l'obtention de son prix

Article 5

Dans l'hypothèse d'une annulation de l'épreuve d'ordre sécuritaire (santé publique, intempéries rendant l'épreuve de natation impraticable), la compétition pourra se voir transformée en duathlon longue distance (cf règlement FFTRI)

Dans ce cas la partie Natation sera remplacée par un parcours course à pied.

Dans le cas d'intempéries ou tout autre catastrophe rendant toute épreuve impraticable ou pour une raison indépendante de l'organisation ou imposée aux organisateurs, les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit.

Article 6

Les Concurrents autorisent expressément l'Organisateur de la Compétition ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires, sponsors et media à utiliser les images fixes ou animées (audiovisuelles) sur lesquels ils pourront apparaître.

Article 7

Le présent règlement est soumis à la Loi Française. Tout litige découlant ou en rapport avec le présent Règlement sera soumis à l'arbitrage de la FFTRI suivant son règlement ou, à défaut, à la Chambre Arbitrale du Sport placée auprès du Comité National Olympique et Sportif français, et définitivement tranché suivant son règlement.

Article 8

L'organisateur ayant fixé des barrières horaires (cf tableau en annexe), le candidat sera mis hors course dans le cas de dépassement.

Les conditions Générales

Les frais d'inscriptions couvrent uniquement la participation à la compétition, à l'exclusion de tous frais de transport, d'hébergement ou de repas ou tous frais médicaux (soin sur site, rapatriement...), lesquels demeurent à la charge du concurrent.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 aout 2020 à 24h00.

Les inscriptions seront fermées lorsque le quota fixé par l'organisateur sera atteint, ces quotas sont les suivants :

- S : 500 participants maximum
- M : 600 participants maximum
- Half : 450 participants maximum
- Relais Half : 50 équipes maximum (de 2-3 personnes). Pas de relais sur le S et le M.

Remboursement : le remboursement partiel (50% du montant de l'inscription, hors frais de gestion) est possible jusqu'au 30 juin 2020 à 24h00 sur présentation d'un certificat médical.

Au-delà de cette date, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Les modifications d'inscription, changement de course, de participant sont possibles en revenant sur votre formulaire par le biais de votre code d'inscription que vous avez reçu.

Au-delà du 31 aout 2020 à 24h00, les inscriptions étant closes, aucune modification ne pourra être apportée.

Le concurrent s'engage à respecter le règlement FFTRI.

Le concurrent qui se verra disqualifié, n'apportera pas de réclamation auprès de l'organisateur, les sanctions étant décidées uniquement par les arbitres qui sont placés sous le contrôle de la FFTRI.

Lorsqu'une puce de chronométrage est perdue, le concurrent devra la rembourser au prix fixé par le chronométreur de 50€.

L'organisation ne met pas en place de liste d'attente et se réserve le droit de rouvrir les inscriptions si le nombre de forfaits est trop conséquent. L'organisation ne met pas en place d'inscription groupée.

Le concurrent doit impérativement fournir, le jour de la compétition:

1. Une preuve de sa licence FFTRI en cours de validité (ou équivalent auprès d'une Fédération étrangère de Triathlon).
2. Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition datant de moins d'un an pour les non licenciés.
3. Un pass journée pour les non licenciés.
4. Un pass ITU pour les athlètes licenciés non FFTRI.

A défaut, toute participation à la compétition est exclue.

L'inscription du concurrent à la compétition entraîne nécessairement son adhésion au Règlement de la Compétition.

Drafting et Pénalty Box : Le Drafting ou aspiration abri sera interdite sur l'épreuve et nous rappelons que cette pratique est sanctionnée d'un carton qui entraînera un arrêt obligatoire dans la penalty box. Il incombe aux athlètes sanctionnés d'effectuer cette pénalité sous peine d'être disqualifiés.

En validant mon inscription, je reconnais avoir lu et accepté la totalité du présent règlement.